



**Dans ce numéro**

- Le pS-Eau a 20 ans. Eau potable, solidarité et proximité.
- Une loi sur l'eau et la solidarité internationale
- Quand on veut, on peut.
- L'accès à l'eau pour tous, un défi international.
- Le débat parlementaire sur l'eau.
- Les perspectives pour le pS-Eau.

**Eau potable et assainissement**

- Une action du syndicat des eaux français au Niger.
- Au Liban, une coopération du Grand Lyon et de la ville de Beyrouth.
- Exemple d'un partenariat réussi en Arménie.

**spécial 20 ans du pS-Eau**

**éditorial**

# Une loi sur l'eau et la solidarité internationale

La communauté internationale a pris des engagements forts dans le domaine de l'eau, notamment dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Ceux-ci proposent de réduire de moitié d'ici 2015 le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable.

Au Sommet mondial du développement durable de Johannesburg en 2002, a par la suite été formulée la volonté de réduire de moitié le pourcentage de la population qui n'a pas accès à un assainissement approprié et, d'ici 2005, de doter les Etats d'un schéma directeur de gestion intégrée de la ressource en eau.

L'adoption, le 27 janvier 2005, de la proposition de loi consacrée à la coopération décentralisée dans le domaine de l'eau, transmise au parlement français par le M. le sénateur Jacques Oudin et défendue par M. André Santini, est une pierre apportée à l'édification d'un accès universel à l'eau potable et à l'assainissement.

Le 18 novembre 2004, les moyens nécessaires au soutien de l'effort collectif, indispensables à l'accomplissement des Objectifs du Millénaire, ont été au centre des discussions. L'Agence de l'Eau Seine-Normandie, le Syndicat des eaux d'Ile-de-France, ainsi que tous les membres du pS-Eau souhaitent que la présente publication contri-

bue à la mobilisation de tous autour de la solidarité dans le domaine de l'eau.

La loi adoptée est conforme au principe que nous avons toujours soutenu de la contribution volontaire des collectivités, des syndicats des eaux et des agences de l'eau à l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour les plus pauvres.

Mobilisons toutes nos énergies, afin que les nombreuses collectivités, syndicats des eaux et agences de l'eau qui y sont maintenant autorisées par la loi se joignent à cet effort de solidarité.

René Ala,  
Christian Cambon



Guillaume Aubourg

Yélimané, Mali. A gauche, un charretier vient remplir son fût pour une revente d'eau à domicile. Au centre, des femmes nomades s'approvisionnent en eau potable à usage domestique.

Ce numéro spécial de la Lettre du pS-Eau ainsi que la rencontre « Eau, solidarité et proximité » le 18 octobre dernier, ont bénéficié de l'appui des organismes ci-dessous :



### 3. Le pS-Eau a 20 ans Eau, solidarité et proximité

#### UNE LOI SUR L'EAU ET LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

#### 4. Quand on veut, on peut

#### 4. Etat des lieux L'accès à l'eau pour tous : un défi international

#### 6. Le débat parlementaire L'eau, au cœur des enjeux internationaux

#### 7. Recommandations Pour une coopération plus efficace

#### 8. Exemples de coopération Nord-Sud

#### 9. Perspectives 2005-2006 pour le pS-Eau Poursuivre dans la voie engagée

#### EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

#### 9. Une action d'un syndicat des eaux français au Niger Des puits construits grâce au ct/m<sup>3</sup> d'eau

#### 11. Grand Lyon/Beyrouth Six ans de coopération pour renforcer le secteur public de l'eau au Liban

#### 13. En Arménie Pour réhabiliter le réseau d'eau de Gumri, un partenariat réussi

#### LES INFOS DU pS-EAU

#### 15. Un cédérom sur la gestion durable des déchets et de l'assainissement

#### 16. Médias / Formation

# Le pS-Eau a 20 ans

Le vingtième anniversaire du programme Solidarité Eau a été l'occasion de montrer la diversité et la richesse de l'expérience de la coopération décentralisée dans le domaine de l'eau. De l'avis de tous, cet anniversaire a été un succès qui a permis un réel échange. Les efforts engagés par chacun sur la loi sur l'eau n'auront pas été vains : la loi Oudin a été adoptée en ce début d'année. Cette lettre résume les travaux de la journée sur ce thème ; un compte rendu complet est disponible sur le site du pS-eau.

M. Stéphane Hessel, président d'honneur du pS-Eau, a symbolisé cette mobilisation de tous, en déclamant en conclusion à notre anniversaire *Le bateau ivre* d'Arthur Rimbaud. Nous ne résistons pas à rappeler ci-dessous les premières strophes de ce poème, en espérant que le flambeau brandi par notre président sera repris et entretenu par tous.

## Le Bateau Ivre

(Arthur Rimbaud)

Comme je descendais des Fleuves impassibles,  
Je ne me sentais plus tiré par les haleurs :  
Des Peaux-Rouges criards les avaient pris pour cibles  
Les ayant cloués nus aux poteaux de couleurs.

J'étais insoucieux de tous les équipages,  
Porteur de blés flamands et de cotons anglais.  
Quand avec mes haleurs ont fini ces tapages  
Les Fleuves m'ont laissé descendre où je voulais.

Dans les clapotements furieux des marées,  
Moi, l'autre hiver, plus sourd que les cerveaux d'enfants,  
Je courus ! Et les Péninsules démarrées  
N'ont pas subi tohu-bohus plus triomphants.

La tempête a béni mes éveils maritimes.  
Plus léger qu'un bouchon j'ai dansé sur les flots  
Qu'on appelle rouleurs éternels de victimes,  
Dix nuits, sans regretter l'œil ni ais des falots !

Plus douce qu'aux enfants la chair des pommes sûres,  
L'eau verte pénétra ma coque de sapin  
Et des taches de vins bleus et des vomissures  
Me lava, dispersant gouvernail et grappin.

Et dès lors, je me suis baigné dans le Poème  
De la Mer, infusé d'astres, et lactescent,  
Dévorant les azurs verts ; où, flottaison blême  
Et ravie, un noyé pensif parfois descend ;

(...)

## Eau, solidarité et proximité

Organisées à l'occasion des 20 ans du pS-Eau, avec l'appui de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Syndicat des eaux d'Ile-de-France, les rencontres du 28 novembre ont permis de souligner l'efficacité des modes de coopération des collectivités locales, des syndicats et des agences de l'eau.

Les limites des outils dont ces organismes disposent ont néanmoins été rappelés. Les modalités de leurs renforcements ont depuis fait l'objet d'un débat parlementaire dans le cadre d'une proposition de loi portée par le sénateur Jacques Oudin, précédemment approuvée à l'unanimité au Sénat, en première lecture, le 22 juin 2004.

La loi Oudin, adoptée en ce début d'année 2005, comporte deux articles modifiant respectivement le code général des collectivités territoriales et celui de l'environnement, pour habiliter :

1. les communes, les établissements publics de coopération inter-

communale et les syndicats mixtes chargés des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement, dans la limite de 1 % des ressources, à mener des actions de coopération, d'aide d'urgence et de solidarité internationale avec les collectivités locales étrangères et leurs groupements ;

2. les agences de bassin à mener des actions de coopération internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, dans la limite de 1 % de leurs ressources, avec le concours de leurs agents.

C'est un pas en avant considérable qui est désormais franchi...

Ce numéro spécial consacré aux modes de coopération décentralisée est diffusée dans la perspective de mobiliser les acteurs français de l'eau autour de l'application de cette nouvelle loi, et de provoquer une réunion européenne en mars 2005 pour étendre ce principe de financement solidaire.

# Les acteurs français mobilisés Autour d'une loi sur l'eau et la solidarité internationale

## Quand on veut, on peut

Les Objectifs du Millénaire (ODM) sont réalisables. Ils sont facilement présentés comme non atteignables, mais nous l'avons à maintes fois entendu au cours des débats de notre journée anniversaire, nous le pouvons, si nous nous en donnons les moyens.

La loi Oudin permet d'exprimer la volonté des collectivités locales. Maintenant adoptée, il nous faudra en porter le principe au G8 et en Europe. La loi Oudin est une traduction du droit à l'eau ; c'est un message fort que la France est en droit de porter. Portons-le ensuite au Sud.

La loi Oudin est une expression des collectivités locales en faveur des Objectifs du Millénaire. Mais il y a un besoin de transparence sur les mécanismes de financement et de gestion de l'argent, au Nord comme au Sud. L'accès à l'information sur la gestion de ce mécanisme est un élément important du débat démocratique.

Cette mobilisation ne doit pas faire obstacle aux autres modes de financement. Elle ne doit rien exclure, ni le secteur privé local, ni les dons, ni les prêts et subventions.

Il faut améliorer les termes de l'échange ! Ne pas tomber dans le débat idéologique institutionnel. La délégation au secteur privé peut bien sûr être envisagée. Mais soyons avant tout pragmatiques ! Qui dit échange, dit échanges humains, les plus durables. Les sites Internet ne doivent pas remplacer les rencontres entre hommes et femmes.

Le pS-Eau est irremplaçable : mais il y a ici des Ong, des bailleurs, des collectivités locales, des migrants. Chacun est libre dans son expression et ça, c'est un atout. ■

Jean-Pierre Elong Mbassi, PDM Cotonou  
(Partenariat pour le développement municipal)

## Etat des lieux

### L'accès à l'eau pour tous : un défi international

**Le manque d'accès à l'eau et à l'assainissement est la première cause de mortalité au monde. On estime à plus d'un milliard le nombre de personnes privées d'un accès convenable à l'eau potable et à 2,4 milliards celles ne disposant pas d'assainissement. Face à ces enjeux, la communauté internationale s'est donnée pour objectif de réduire de moitié d'ici 2015 le nombre de personnes touchées par ces inégalités.**

**L**e défi est considérable : pour le seul continent africain, la croissance démographique implique de desservir 400 millions de personnes en eau potable et 410 millions de personnes en assainissement.

Atteindre ce résultat représente 700 milliards d'euros d'investissement (45 milliards par an), soit plus de 10 fois le montant de l'aide publique au développement consacrée à ce secteur de 1996 à 2000.

Au XXI<sup>e</sup> siècle, ces carences ne sont plus acceptables, ni au Sud, ni au Nord. C'est pourquoi la communauté internationale s'est mobilisée : depuis l'an 2000, de l'ONU au G8, la question de l'accès à l'eau et à l'assainissement a été

abordée dans tous les forums multilatéraux d'importance. A chaque étape du processus, l'impulsion de l'Union européenne et surtout celle de la France, notamment par l'implication personnelle du président de la République, ont été décisives.

Lors du Forum Mondial de l'Eau, qui s'est tenu à Kyoto en mars 2003, la France s'est faite l'interprète, au plus haut niveau, de la volonté de la communauté internationale de susciter une mobilisation mondiale sur le thème de l'eau, condition essentielle du développement durable, du progrès humain et de la lutte contre les inégalités à l'échelle planétaire. Il est donc normal qu'elle donne l'exemple de la mise en œuvre de

A gauche, Jacques Oudin, sénateur initiateur de la loi sur l'eau et la solidarité internationale, aux côtés de René Ala, président du pS-Eau

Charles Josselin, président de Cités-Unies-France



cet engagement solennel et que les acteurs territoriaux puissent participer, selon leurs compétences, à cet effort commun de solidarité.

La France s'est engagée à mettre plus d'argent dans l'aide au développement – 0,5% du PIB en 2007 et 0,7% en 2015. Elle a fait le choix de mettre une plus grande partie de cet argent dans le domaine de l'eau.

### **Le rôle prépondérant de la coopération décentralisée**

Depuis 2001, près de 270 millions d'euros sont consacrés chaque année à l'eau (dont 166 en Afrique) et 165 millions à l'assainissement, avec un accent particulier sur la zone de solidarité prioritaire, qui compte 108 pays. L'Agence française de développement (AFD) a engagé 1,6 milliard d'euros sur la période 1990-2000.

Le défi à relever est plus que financier : les autorités des pays en développement ne font pas encore de l'eau et de l'assainissement une priorité (moins de 1% des budgets en Afrique et moins de 3% en Amérique latine et Caraïbes). Par ailleurs, les autorités locales

des pays en développement ne sont généralement pas les bénéficiaires et gestionnaires directs des fonds : le suivi et l'entretien des installations dont ils sont responsables peuvent s'en trouver compromis.

Les acteurs français de la coopération décentralisée et non gouvernementale disposent de compétences anciennes et reconnues couvrant l'ensemble du secteur, de la mobilisation de l'eau brute à la desserte des populations défavorisées, en œuvrant pour l'élaboration de politiques nationales de l'eau, la gestion intégrée des ressources, les multipartenariats et l'implication des acteurs locaux.

Les responsabilités croissantes données aux décideurs, aux élus et aux opérateurs économiques locaux nécessitent une reconnaissance des bailleurs de fonds internationaux. La coopération de proximité (des villes, des associations, des organisations professionnelles et parapubliques) permet à ces responsables d'être appuyés et légitimés aux yeux de la communauté internationale.

### **Permettre aux volontés d'agir**

Le ministère français des Affaires étrangères soutient ces organismes et opérateurs (Cités-Unies-France et pS-Eau) qui jouent un rôle de conseil et de représentation dans les instances internationales. Aujourd'hui l'eau représente 5% de l'aide publique au développement bilatérale mais 16% de l'aide à projet de l'Agence française de développement. L'aide publique au développement ne pourra tout résoudre et ne satisfera probablement que 15% des besoins.

Il semble donc pertinent d'évaluer les impacts de la coopération décentralisée, d'apprécier la forte valeur ajoutée qu'elle est susceptible d'apporter, tout en clarifiant son positionnement par rapport à la coopération bilatérale :

- la coopération décentralisée a la possibilité de mettre en œuvre des solutions locales qui peuvent ensuite être étendues à plus grande échelle par la coopération institutionnelle ;
- la coopération décentralisée ne doit en aucun cas se substituer aux responsabilités de l'Etat dans le domaine de l'aide publique au développement. Elle doit apporter

### **Deux expériences de financement solidaire**

**Syndicat des eaux d'Ile-de-France.**  
En 17 ans, sur la base d'un prélèvement indolore pour le consommateur de 0,15 centime d'euro par m<sup>3</sup> d'eau vendue (0,3 centime depuis 2000) le Sedif a pu conduire 160 opérations réalisées avec 25 Ong partenaires, dans 16 pays d'intervention au profit de 1 800 000 bénéficiaires et pour un total de 9,2 millions d'euros de financements cumulés.

**Agence de l'eau Seine-Normandie.**  
Depuis 1997, dans le cadre de son programme de financement solidaire, l'AESN a soutenu 104 projets dans 32 pays, impliquant 43 partenaires français, pour 1 million de bénéficiaires et un montant d'environ 4,52 millions d'euros.

une contribution supplémentaire et non constituer un palliatif.

Comme celle du Sedif, l'activité internationale de l'Agence de l'eau Seine-Normandie reflète le dynamisme des acteurs présents sur son territoire. Ces derniers travaillent en étroite collaboration avec de nom-

Guy Fradin, directeur de l'Agence de l'Eau Seine Normandie

Emmanuelle Muhlenhover, chargée de mission au cabinet du ministre délégué à la Coopération au Développement et à la Francophonie

Anne le Strat, présidente de Eau de Paris



breux partenaires. Si le SEDIF et l'AESN étaient suivis par tous, les sommes recueillies atteindraient en France plusieurs dizaines de millions d'euros et au sein de l'UE plusieurs centaines de millions d'euros.

Le SEDIF et l'AESN souhaitent contribuer, au niveau européen, à la constitution d'un réseau capable de mutualiser les contributions et d'apporter un appui à des projets de plus grande envergure dans les pays du Sud. Pour ne pas rester vœux pieux, les OMD doivent se traduire dans les faits ; le soutien aux acteurs de terrain est notoirement insuffisant.

Plusieurs communes, syndicats de distribution des eaux et agences de l'eau souhaitent depuis de nombreuses années affecter une partie du produit de la redevance à des actions relatives à l'eau et à l'assainissement dans des pays en développement. Cette pratique manquait d'un cadre légal défini qui assure la sécurité juridique de tels engagements. ■

Six représentants de la coopération bilatérale et décentralisée ont participé à cet exposé : Mme Bérengère Quincy (MAE DCT), M. Jean-Marc Chataigner (AïD), M. Philippe Pitaloux (MCNG/ Coop Dec), Mme Olivia Garnier (Agence de l'eau Seine-Normandie), M. Jacques Cavard (Syndicat des eaux d'Ile-de-France), Mme Anne le Strat (Eau de Paris).

### Le débat parlementaire

## L'eau, au cœur des enjeux politiques internationaux

**L'eau, bien naturel, est devenue aujourd'hui une question économique, une question de santé et une question politique au cœur du fonctionnement de nos sociétés.**

**A**u cours d'un débat qui lui était consacré, messieurs Oudin et Josselin ont exposé le contexte dans lequel se situe le débat autour de l'adoption d'une loi favorisant la coopération dans le domaine de l'eau.

Le rapport Camdessus sur le financement des infrastructures d'eau a eu un immense mérite, celui de montrer, alors que la tâche paraissait insurmontable, qu'il était possible, concevable, avec bien évidemment la volonté politique, la volonté sociale, la volonté de tous, de parvenir à réunir les financements nécessaires sans en exclure aucun.

M. Rena Ala a relevé que « Au niveau mondial les choses peuvent être prises soit par les institutions

internationales et les Etats, ce qui se fait dans certains cas, soit par les institutions les plus décentralisées possibles : action à la portée du villageois, du citoyen d'une ville. On pourrait dire de la coopération décentralisée ce qu'on dit de l'artisanat, que c'est la première entreprise de France ».

Face au souhait de nombreuses collectivités et maîtres d'ouvrages d'eau et d'assainissement de légaliser ou d'adopter ce recours aux budgets d'eau pour financer leurs actions dans le domaine de l'eau et devant l'urgence des besoins en financement pour atteindre les Objectifs du Millénaire, le Sénat (en juin 2004) puis récemment l'Assemblée nationale ont adopté à l'unanimité une proposition de

loi portée par le sénateur Oudin, loi qui les autorise à affecter jusqu'à 1% de leur budget eau et assainissement au soutien de telles actions.

Sur son budget général, une collectivité locale pouvait jusqu'ici mener toutes les actions de coopération qu'elle souhaitait. Il n'en était pas du tout de même pour les budgets annexe « Eau et assainissement ». Il s'agit désormais d'accorder aux collectivités locales et à leurs groupements les moyens nécessaires pour réaliser leurs ambitions.

La nouvelle loi permettra dorénavant d'inscrire dans la durée l'action des collectivités locales :

– elle autorise l'affectation à la coopération décentralisée d'un certain montant des ressources ;

Laurent Chabert d'Hières, délégué général de Eau Vive.



Béregère Quincy, directrice de la Coopération technique et du développement au ministère des Affaires étrangères



Jacques Cavard, Sedif



– elle plafonne ces montants à hauteur de 1%, pour éviter les débordement et les abus ;

– elle institue ou étend un système de contrôle sur les objectifs des dépenses ainsi engagées ;

– le plafond (volume) mobilisable est de l'ordre de 100 millions d'euros.

Le principe du volontariat sur lequel repose ce dispositif est la meilleure implication citoyenne dont on puisse rêver.

### Des principes de mise en œuvre

Le ministère de l'Ecologie recommande que l'application de cette nouvelle législation respecte les grands principes ci-dessous résumés :

- l'apport des collectivités françaises aux collectivités des pays en développement doit concerner en priorité l'appui à la maîtrise d'ouvrage, contribuant ainsi à améliorer la gouvernance et à renforcer les capacités des services d'eau potable et d'assainissement de ces pays ;

- la définition des orientations stratégiques pour l'application de cette disposition législative est du ressort direct des acteurs de la

coopération décentralisée. L'Etat peut, quant à lui, soutenir ces acteurs dans leur démarche et aider les Etats partenaires à mettre en place des cadres institutionnels favorisant la décentralisation ;

- la mise en place de multipartenariats associant agences de l'eau, collectivités et Ong permettra d'allier les compétences et les expériences, et de contribuer à la pérennité des projets réalisés.

Il a été également proposé d'instaurer une taxe d'un centime par m<sup>3</sup> d'eau consommée. L'avantage d'une telle taxe est qu'elle relève des droits et non de la générosité. Une taxe prélevée au niveau des collectivités locales permet à celles-ci d'être directement partie prenante de la taxation globale. Mais le débat n'est pas clos.

Le mérite de l'initiative de M. Oudin est qu'elle est à la fois, en tout état de cause, très simple et immédiatement réalisable.

### Recommandations

## Pour une coopération plus efficace

**De nombreux représentants d'organismes internationaux étaient présents pour aborder cette question. Ils ont dégagé ce qui leur semblent être des critères clés.**

1. Du secours d'urgence à l'appui au développement, la diversité des situations implique de recourir à tous les types de financement.

2. Pour rendre la coopération plus efficace, il faut permettre aux acteurs de la coopération décentralisée de bénéficier d'un appui sans faille. La mobilisation de l'ensemble des acteurs (migrants, entrepreneurs rassemblés dans des fonds éthiques, etc.) est nécessaire, mais il faut clarifier le contexte et le rendre cohérent.

3. Travailler avec l'aide publique au développement implique de bâtir les projets ensemble, de ne plus compter sur un appui a posteriori. Une complémentarité est à rechercher entre coopération décentralisée et Agence française de développement.

4. Le souci des grandes villes françaises n'est pas de trouver des fonds mais de rendre plus pertinentes leurs interventions. La coopération décentralisée est un métier ; certaines collectivités, qui n'ont pas toutes les compétences pour intervenir, doivent travailler en partenariat avec des organismes spécialisés.

5. Les choses doivent évoluer, là-bas, mais aussi ici. L'accès à l'eau s'inscrit dans des logiques politique et économique ; la

Pierre-Marie Grondin,  
directeur du pS-Eau



Olivia Broquereau-Garnier, Agence de l'eau  
Seine-Normandie



Jean-Paul Rivaud, ministre de l'Ecologie  
et du Développement durable



transparence et la non-discrimination tarifaires sont nécessaires au Nord comme au Sud. Il faut associer les commissions consultatives d'usagers aux décisions locales de coopération décentralisée. Les services publics de l'eau qui s'engagent dans le centime par m<sup>3</sup> ne peuvent pas refuser au niveau local tout débat sur les politiques tarifaires.

6. Si chaque collectivité mettait à disposition 5 ct/m<sup>3</sup>, 250 millions d'euros pourraient être mobilisés, soit un accès au service pour 10 millions d'habitants par an. Cette levée financière s'accompagne d'un savoir-faire de gestion technique, financier et institutionnel qui arrive directement aux collectivités du Sud. L'aide, technique au départ, est aujourd'hui davantage institutionnelle.

7. Enfin, un certain nombre de recommandations ont été formulées quant au positionnement du pS-Eau pour accompagner la coopération décentralisée dans le contexte renouvelé par la loi Oudin : capitaliser et évaluer pour valoriser les apports de la coopération décentralisée. Il s'agit d'appuyer les collectivités locales dans leur démarche de communication vers les usagers du Nord, sur l'usage et la destination des nouveaux fonds dont la mobilisation est désormais encouragée par la loi Oudin.

Des actions locales pour un défi global, tel est le thème du IV<sup>e</sup> Forum mondial de l'eau qui se tiendra à Mexico 2006. Les acteurs de la coopération décentralisés seront les bienvenus en apportant leurs expériences et savoir-faire local ainsi que leurs engagements au niveau international.

Ce débat a réuni : M. Alain Chosson (CLCV), M. Antoine Grand d'Esnon (SP 2000), M. Olivier Bommelaer (AESN), Mme Myriam Constantin (Mairie de Paris), M. Vincent Dussaux (CU Lyon), M. Laurent Chabert d'Hières (Eau Vive), M. Thierry Paulais (AFD), M. Jean Pierre Elong M'Bassi (PDM), Mme Elisabeth Catton (CME).

## LES LEÇONS DE COOPÉRATIONS NORD-SUD EN COURS

**La grande diversité, géographique et thématique, la richesse des expériences et l'importance de l'impact local des actions de coopération décentralisée ont été illustrés par des exemples caractéristiques d'actions en cours.**

Un élément majeur, souvent méconnu, est l'importance des apports financiers des migrants. Dans les zones concernées (notamment dans le bassin du fleuve Sénégal), où ces apports sont largement supérieurs à l'aide publique au développement, la concertation entre les pouvoirs publics, les migrants et les villageois a permis le développement des services de bases.

Une autre expérience a montré que le transfert de responsabilité de la gestion aux collectivités nécessite appui, formation et concertation. Pour effectuer ce transfert de compétences, les collectivités du Nord ont besoin d'être formées à la coopération dans le domaine de l'eau.

SFPA et Aquassistance (cf. page 13) ont souligné les besoins spécifiques en matière d'appui à la réhabilitation et à la gestion des services en Europe de l'Est et en Asie centrale. Dans ce contexte, le besoin de transfert de compétence est évident ; il suppose un multipartenariat.

L'action de Bretteville-sur-Odon, une petite collectivité locale, alliée à d'autres acteurs comme les syndicats des eaux ou les agences de l'eau, a eu un impact rapide et considérable en milieu villageois en Afrique.

Eau vive a souligné que le travail en réseau permet aux ONG du Nord de transférer réellement des compétences et des moyens d'action aux acteurs du Sud. Ce transfert favorise les représentations locales dans les instances internationales.

La décentralisation en cours dans de nombreux pays permet d'identifier des acteurs fiables sur place, ce qui est important dans la réalisation de systèmes d'eau et d'assainissement, car les relations entre citoyens sont prépondérantes.

La nécessité d'entreprendre plus d'actions en réseau, basées sur le triptyque eau – assainissement – sensibilisation, a aussi été soulignée.

Ces exemples ont été exposés par : M. Gaharo Doucouré (Migrants Maliens), Mme. Lisette Provencher (Aquassistance), M. Christian Després (SPFA/Arménie), M. Pierre Robert (Bretteville/Odon – Casamance), M. Francis Foussard (SIVOA/Niger), M. Laurent Chabert d'Hières (Eau Vive – Niger, Burkina Faso).

Perspectives 2005-2006 pour le pS-Eau

## Poursuivre dans la voie engagée

La régularisation du droit, pour les syndicats et les agences de l'eau, à affecter 1 % de leur ressource à la coopération ouvre un champ de travail important dans les années à venir. Nous avons initié ces débats au sommet de la Terre à Johannesburg et lors du 3<sup>e</sup> Forum mondial à Kyoto. Depuis, un chemin important a été parcouru. Nous sommes désormais en mesure de produire des outils de synthèse illustrant les formes de coopération solidaires.

Si nous voulons atteindre les Objectifs du Millénaire, il s'agit maintenant de s'inscrire dans les grands rendez-vous internationaux, afin de donner un élan mondial aux diverses formes de financement solidaire<sup>1</sup>.

Nous ne prétendons pas que la voie ouverte par la loi Oudin en France est la seule à suivre, mais c'est la mise en cohérence des dispositifs existants qui nous permettra de montrer leur impact et leur potentiel. En procédant par étape, il s'agit pour nous de mobiliser :

- au niveau européen les différents acteurs de la coopération dans le domaine de l'eau lors d'une journée organisée autour de la *Journée mondiale de l'eau* du 22 mars. Cette journée s'articulera à la conférence euro-africaine organisée par l'Académie de l'eau et à une séance avec la Banque africaine de développement et l'Agence française de développement. L'objectif sera de planifier un travail commun aboutissant à Mexico au lancement d'une initiative de solidarité mondiale dans le domaine de l'eau ;

- lors de la 13<sup>e</sup> session de la Commission du développement durable (CDD13), qui se tiendra à l'Onu à New-York du 11 au 22 avril 2005, pour communiquer sur les enjeux du renforcement de cette forme de financement. Cette 13<sup>e</sup> session est consacrée à l'eau, l'assainissement et les établissements humains. Elle aura une vocation plus politique : choisir les mesures nécessaires pour accélérer la mise en œuvre des actions pour surmonter les obstacles et les contraintes identifiées durant la précédente session ;

- lors de la 60<sup>e</sup> assemblée générale des Nations unies de septembre 2005 à New-York, qui sera notamment ciblée sur le chemin parcouru depuis la déclaration du Millénaire. ■

\* Comme l'a souligné le rapport du Panel Mondial *Financement des infrastructures de l'eau et de l'assainissement*.

L'action d'un syndicat des eaux français au Niger

## Des puits construits grâce au centime par m<sup>3</sup> d'eau

Depuis 1997, le Sivoa, syndicat français de gestion de rivière et d'assainissement, intervient au Niger. Objectif : assurer un accès durable à l'eau potable par la réalisation de puits modernes cimentés, grâce à la contribution des usagers de l'eau de l'Essonne.

Situé en région parisienne dans l'Essonne, le Sivoa, Syndicat français de gestion de rivière et d'assainissement de la vallée de l'Orge Aval, regroupe 370 000 habitants répartis sur 33 communes. Les missions du Sivoa consistent à gérer l'aval de l'Orge – lutte contre les inondations, préservation du milieu naturel – et à assurer le transport des eaux usées jusqu'à l'unité de traitement de Valenton<sup>1</sup>.

Le Sivoa dispose d'un budget rivière financé par les cotisations des communes qui s'élève à 9,4 Me chaque année et d'un budget assainissement

réalisation de quelques puits mais l'initiative avait rapidement été interrompue par le coup d'Etat.

### Une convention tripartite

En 1999, l'intervention du Sivoa reprend, sur la base d'une convention triennale signée entre le Sivoa (bailleur de fonds), la sous-préfecture de Ouallam, jouant le rôle de maître d'ouvrage en l'absence de collectivité local disposant d'un exécutif élu (les premières élections datent de 2004),



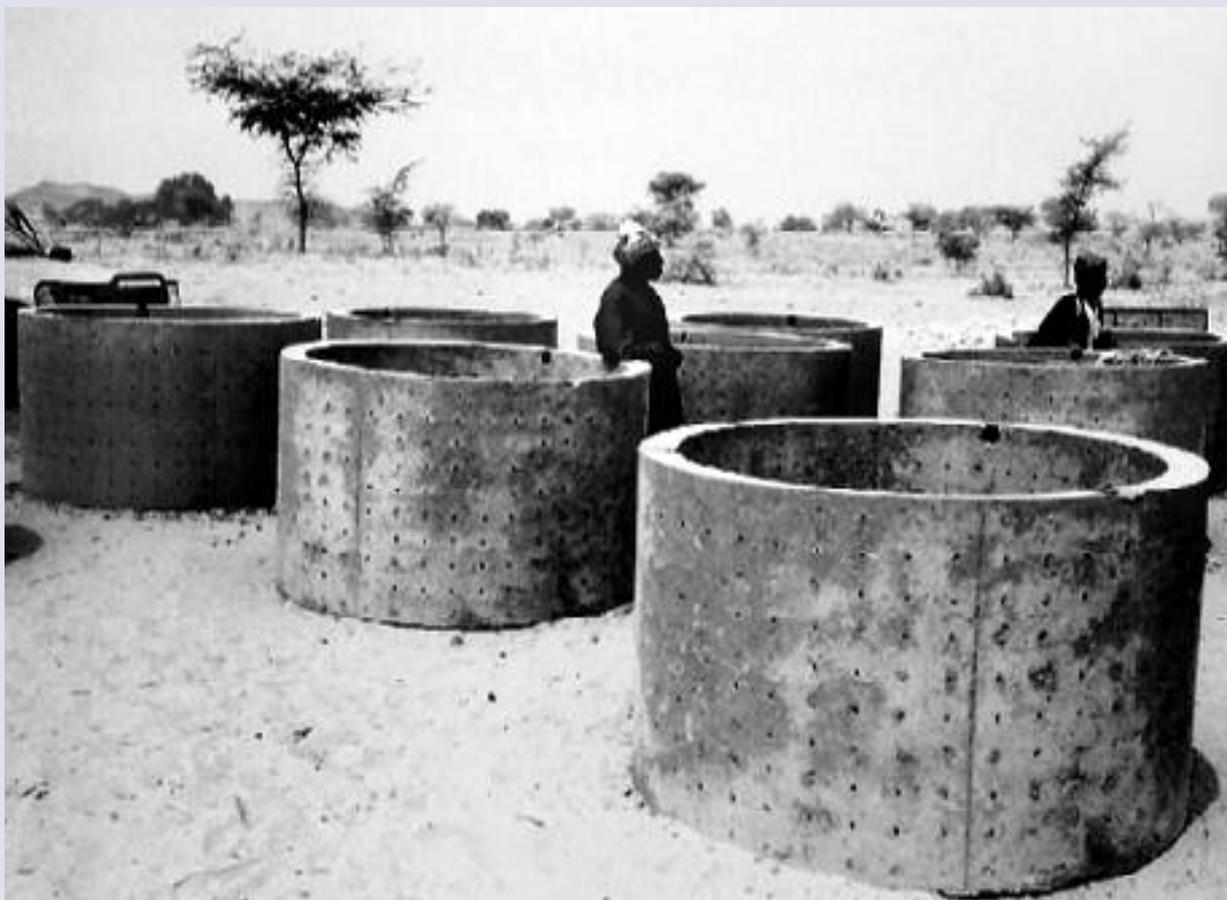
financé par les usagers de l'eau qui contribuent à hauteur de 0,16/m<sup>3</sup> d'eau facturé (soit un budget annuel de 37,8 Me).

En 1997, une première intervention du Sivoa au Niger avait permis la

l'AFVP (maître d'œuvre de l'opération) et l'Ong Aman Iman (maître d'œuvre délégué).

L'un des objectifs de ce montage est de renforcer les capacités d'intervention de l'Ong Aman Iman. Toutefois, le départ de personnes ressources remet en cause les performances de l'Ong qui décline rapidement. La principale personne ressource de Aman

<sup>1</sup> Gérée par le SIAAP (Syndicat Interdépartemental d'Assainissement de l'Agglomération Parisienne)



Sivoa

Iman quitte l'Ong pour créer sa propre entreprise de construction de puits, ECPB. À l'issue de la convention 1999-2001, bien qu'il aurait été possible de procéder à un appel d'offres pour la réalisation des puits, la contractualisation pour le marché de travaux de 2002 est directement signée avec ECPB.

### A chacun son rôle

- La sous-préfecture de Ouallam a programmé, pour l'exécution des puits, une enveloppe budgétaire minimale de 207 500 Fcfa par puits, au titre du budget d'investissement de l'arrondissement. Elle délègue la maîtrise d'ouvrage des actions à mener aux comités de gestion représentants les populations des villages ; elle fournit un bureau pour le projet et un logement pour le volontaire AFVP ; elle

informe l'équipe AFVP des projets présents et futurs dans la zone de l'opération afin d'assurer une bonne coordination entre les différentes actions entreprises.

- L'entreprise ECPB assure la construction des puits, en partenariat avec les populations locales.

- L'AFVP met à la disposition du projet une équipe opérationnelle (2 personnes à plein temps et un volontaire à mi-temps) ; assure la gestion financière du projet ; élabore les documents d'exécution technique et financière transmis au Sivoa ; apporte un appui technique et méthodologique à l'entreprise ECPB.

- Les populations locales apportent une participation financière de 250 000 Fcfa par forage. Si elles le souhaitent, un dispositif d'exhaure peut être installé moyennant une participation complémentaire de 20 000 Fcfa pour

un coût total de 320 700 Fcfa. La communauté bénéficiaire contribue aussi physiquement aux travaux, en mettant à la disposition du prestataire 9 personnes par jour pendant toute la durée des travaux. Cette contribution représente près de 20 % du coût des travaux. En prenant en compte la prise en charge par le village de l'hébergement et de la nourriture des puisatiers, la participation villageoise s'élève donc au total à 1 200 000 Fcfa par puits, soit à 36 % du coût du projet.

- Le Sivoa finance partiellement la réalisation des puits, à hauteur de 0,0015 e par m<sup>3</sup> d'eau traité, soit 34 000 e par an. Un cofinancement annuel du ministère des Affaires étrangères assure un apport annuel complémentaire compris entre 21 000 et 30 000 e.

Pour mener à bien ce projet, le Sivoa met à disposition un ingé-

nier hydraulique à hauteur de 30 % de son temps de travail.

### Le puits moderne, une technologie adaptée

En raison de la dispersion de la population dans le département de Ouallam, des systèmes collectifs de type AEP étaient difficilement envisageables<sup>2</sup>.

Par ailleurs, les forages avec exhaure à motricité humaine ne sont pas très populaires. Contrairement au puits, où plusieurs usagers peuvent s'approvisionner en même temps, la pompe à motricité humaine (PMH) ne permet de remplir qu'un seau à la fois. Cette préoccupation est d'autant plus forte lorsqu'il s'agit de l'abreuvement du

<sup>2</sup> Le nombre d'usagers est trop faible pour assurer un coût de revient abordable.

bétail : les éleveurs souhaitent disposer rapidement de gros volumes d'eau. Les files d'attente autour des PMH, très sollicitées mécaniquement, sont fréquentes. Les casses aussi et il n'est pas toujours aisé de mobiliser un artisan réparateur.

Le puits cimenté remporte donc une forte adhésion auprès de la population : c'est un ouvrage rustique qui demande peu d'entretien (le nettoyage de la dalle et le désensablement environ une fois tous les deux ans par un artisan plongeur ou éventuellement par les populations elles-mêmes). Le sous-sol, majoritairement sédimentaire dans cette zone, est favorable à la réalisation de puits (seulement un puits sec sur les 26 réalisés dans le cadre du programme).

Le puits présente cependant des inconvénients, notamment le risque de contamination de la ressource lors du puisage et la difficulté de mettre en place un système de paiement de l'eau (même modeste puisque les faibles coûts de maintenance sont couverts par les cotisations) car l'eau des puits a toujours été gratuite.

La responsabilité du service de l'eau revient au service de l'hydraulique de l'arrondissement. A l'issue de la décentralisation, la maîtrise d'ouvrage reviendra aux communes qui auront en charge la construction, l'aménagement et l'entretien des bornes-fontaines et des puits publics, ainsi que la production et la distribution d'eau potable. Des comités de gestion sont systé-

matiquement mis en place pour assurer la gestion de l'ouvrage. Si les performances de gestion peuvent varier d'un comité à l'autre, toute liberté est laissée à chacun d'entre eux pour collecter les fonds nécessaires à l'entretien. Certains comités choisissent ainsi d'attendre un dysfonctionnement pour effectuer une collecte, d'autres anticipent les pannes en procédant à des appels réguliers de cotisation et en capitalisant les fonds en nature (achat de bétail par exemple).

Les leçons tirées de cette première expérience permettent au Sivoa de s'engager avec le département de Ouallam vers des projets plus ambitieux. Sur cette première expérience d'amélioration de l'accès à l'eau, une réflexion est ac-

tuellement en cours pour mettre en œuvre d'autres thématiques, parmi lesquelles :

- la protection de l'environnement et la lutte contre l'érosion ;
- l'éducation et la sensibilisation à la préservation de l'environnement ;
- l'amélioration de la qualité de l'enseignement primaire et du taux de scolarisation ;
- l'appui à la mise en place de structures communales. ■

#### Contact

Francis Foussard, SIVOA  
163, route de Fleury  
91170 Viry-Châtillon cedex  
Tél. 01 69 12 15 70  
e-mail : francis.foussard@sivoa.fr  
site web : www.sivoa.fr

## Grand Lyon / Beyrouth

# Six ans de coopération pour renforcer le secteur public de l'eau au Liban

**En 1997, dans le but de moderniser l'Office des Eaux de Beyrouth, la capitale libanaise signe une charte d'amitié avec le Grand Lyon. Six années riches d'expériences, pour les deux parties.**

**B**eyrouth, métropole de 1,5 million d'habitants, a subi pendant plus de 20 ans une guerre civile aux dimensions régionales. Suite à ce conflit, les infrastructures de distribution de l'eau potable et de collecte des eaux usées de la ville de Beyrouth ont été fortement détériorées.

Le Grand Lyon est une communauté urbaine regroupant 55 communes et 1,2 millions d'habitants. Responsable du service de l'eau, la direction de l'eau du Grand Lyon assure la gestion du service d'assainissement en régie directe et a délégué l'exploitation de ses installations de production et de distribution d'eau potable à deux fermiers.

En 1997, une charte d'amitié est signée entre la Ville de Lyon et la ville de Beyrouth. Dans ce cadre de partenariat entre les deux grands centres urbains, Beyrouth demande au Grand Lyon de l'appuyer dans son projet de modernisation du service et de renforcement des capacités de l'Office des Eaux de Beyrouth (OEB). Le service public des eaux, après avoir traversé 20 années de fonctionnement chaotique a besoin d'être restructuré. En 1999 une première convention de coopération décentralisée d'une durée de deux ans et intitulée " programme d'appui au renforcement des capacités du secteur public de l'eau au Liban ", est

signée entre la direction de l'eau du Grand Lyon et l'Office des Eaux de Beyrouth. Cette convention sera successivement renouvelée pour deux années supplémentaires en 2001, puis en 2003.

En 2003, suite au regroupement des divers offices des eaux en quatre Etablissements régionaux des Eaux du Liban, et à la demande du Ministère de l'Energie et de l'Eau, le Grand Lyon étend sa coopération à trois Etablissements régionaux des Eaux du Liban : des conventions de deux ans sont alors signées avec les Eaux de Beyrouth et Mont-Liban, les Eaux du Liban-Nord et les Eaux de la Békaa.

### Des objectifs spécifiques

Le programme d'appui au renforcement des capacités du secteur public de l'eau au Liban poursuit les objectifs principaux suivants :

- moderniser et renforcer les capacités de maîtrise d'ouvrage du secteur public de l'eau ;
- promouvoir la gestion intégrée du cycle de l'eau ;
- favoriser les démarches de concertation et de participation (usagers, acteurs locaux, autres administrations).

Les actions réalisées auprès de chacun des trois Etablissements des

Eaux de l'eau ont été adaptées à leurs besoins et à leurs demandes. Des objectifs ont ainsi été définis pour chaque opérateur de l'eau libanais, chacun de ces objectifs ayant mobilisé des partenaires et des compétences spécifiques.

Afin d'assurer l'efficacité et la durabilité des différents volets du programme, la direction de l'eau du Grand Lyon s'est appuyée sur les principes suivants :

- **Apropriation des projets par les partenaires locaux.** La définition et la réalisation du programme de coopération nécessite l'application d'une "approche inductive" et du "principe de la contrepartie", ce qui signifie que le programme de coopération part d'un besoin exprimé par le partenaire, quitte à contribuer à sa reformulation ; que la définition des objectifs et des modalités d'actions se fasse en étroite concertation avec le partenaire local et en fonction des moyens qu'il peut mobiliser ; qu'une fois le programme défini, les actions ne soient engagées que si le partenaire participe activement à leur réalisation.

D'un point de vue financier, il n'y a pas de transfert de fonds directs vers les partenaires locaux. Le cas échéant, les infrastructures, outils ou matériels développés dans le cadre des projets de coopération sont autofinancés par les partenaires locaux. Le Grand Lyon peut néanmoins aider ses partenaires à bénéficier d'une subvention.

- **Favoriser un échange réciproque dans la durée.** L'appui technique et méthodologique proposé par la direction du Grand Lyon repose sur l'échange de savoir-faire et d'expérience mis en œuvre, durant six années, par un représentant permanent du Grand Lyon au Liban ; des missions régulières au Liban des chefs de projets et des experts du Grand Lyon ; des missions de formation et de sensibilisation à Lyon pour les personnels libanais ; un suivi rapproché

de l'avancement des projets.

### Mobiliser les ressources et agir en concertation

Mobilisant de nombreux acteurs français (région Rhône-Alpes, association Corail, ville d'Aix-en-Provence, diverses entreprises) et libanais (administrations, collectivités locales, universités, associations), le programme a nécessité un budget d'environ 2 millions d'euros depuis 1999 (cf. encadré ci-contre).

Des rencontres régulières avec les principaux bailleurs de fonds ont été organisées afin de rechercher une cohérence et d'assurer une complémentarité avec les programmes menés par la coopération bilatérale : réforme institutionnelle du secteur de l'eau (MAE), délégation de gestion de l'Office des eaux de Tripoli (AFD), réhabilitation des infrastructures des eaux de la Békaa (Banque mondiale), appui à la planification des investissements dans le secteur de l'eau (UE), etc.

Les entreprises de la région de Lyon ont été mobilisées pour réaliser certaines actions de terrain, afin de valoriser leur savoir-faire à l'international.

La coordination des différents acteurs est assurée par CORAIL, une structure associative spécialisée en ingénierie de projet de développement à l'international.

Chaque activité est capitalisée sous forme de séminaires, de conférences et d'ateliers, et par la diffusion des actes des rencontres. Le Grand Lyon capitalise par ailleurs en interne les enseignements qu'il tire de ses différentes interventions (production de bilans bisannuels et définition d'une méthodologie d'intervention en coopération décentralisée).



Réhabilitation et extension de l'usine de production de Dbayeh (près de Beyrouth)

Vincent Dusaux / Grand Lyon

## LES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT AU LIBAN

Initialement, le service d'approvisionnement en eau potable des eaux au Liban était assuré par 22 offices des eaux. En 2002, une réforme sectorielle du service de l'eau a réduit ces 22 entités à 4 établissements régionaux et leur a confié la gestion du service d'assainissement, auparavant assuré par les communes. Ces établissements régionaux, qui sont en train d'acquies leur autonomie financière, sont maîtres d'ouvrage du service pour lequel ils assurent la gestion en régie.

## PARTICIPATION FINANCIÈRE DES PARTENAIRES

Grand Lyon	500 000 e
Région Rhône-Alpes	900 000 e
Subventions (MAE, UE)	350 000 e
Partenaires libanais (valorisé sous forme de temps de travail)	250 000 e

## Quels résultats après 6 années ?

• **Au Liban, un service de l'eau en mutation et une réforme sectorielle engagée :** la volonté d'un travail en réseau et en concertation avec les différents acteurs de l'eau (comité interministériel pour la protection de la source de Jeita, comité de concertation locale du Liban Nord) fait peu à peu suite à un fort isolement des établissements des eaux. On constate une meilleure circulation de l'information et les attentes des usagers sont mieux prises en compte (l'image des établissements des eaux, très dégradée en 1998, se revalorise peu à peu aux yeux des usagers).

La coopération décentralisée de la communauté urbaine de Lyon a participé à la réforme nationale du secteur de l'eau engagée par le gouvernement libanais. Les principaux points de cette réforme sont une autonomie accrue des établissements des eaux, une prise en compte de la gestion intégrée du cycle de l'eau (rattachement de l'activité assainissement aux missions des établissements des eaux et définition d'une politique pour la protection des ressources en eau), une réflexion plus poussée sur la participation du secteur privé dans le service de l'eau.

• **Au Grand Lyon : la valorisation d'un savoir-faire régional.** Les actions menées au Liban ont permis de porter un regard nouveau sur les problématiques de la gestion de l'eau. Le personnel mobilisé relativise désormais ses propres pratiques. La coopération contribue au développement d'une culture commune au sein de la direction de l'eau et à la promotion du savoir-faire des entreprises rhônalpines.

Si les résultats obtenus sont encourageants, les difficultés rencontrées sont cependant réelles ; elles ouvrent la voie à une réflexion plus approfondie.

L'appui à la maîtrise d'ouvrage est parfois difficile à faire comprendre aux partenaires locaux, habitués à des interventions plus "dirigistes". Les actions menées sur le long terme aboutissent principalement à des changements comportementaux difficilement quantifiables. De ce fait, leur visibilité est peu évidente. Cette faible visibilité s'ajoute au fait que la plupart des bailleurs de fonds méconnaît la coopération décentralisée. Ainsi, bien que la complémentarité des deux types de coopération soit démontrée, la prise en compte des actions de la coopé-

ration décentralisée dans la mise en œuvre des programmes de coopération bilatérale reste rare.

Néanmoins, forte aujourd'hui de six années de coopération décentralisée au Liban, la communauté urbaine de Lyon s'appuie sur cette expérience pour redéfinir sa politique de coopération décentralisée : la méthodologie d'intervention expérimentée au Liban est en passe d'être reproduite avec d'autres partenaires (à Madagascar notamment). Désormais, la direction de l'eau du Grand Lyon s'oriente vers des actions de partenariat moins nom-

breuses mais plus étoffées, mieux préparées, plus "durables". Enfin, l'évolution du contexte législatif de la coopération décentralisée (loi Oudin) nous permettra de consolider nos programmes de coopération décentralisée dans le secteur de l'eau. ■

Vincent Dussaux, Denis Hodeau,  
Gérard Caviglia

### Contact

Vincent Dussaux, Communauté urbaine de Lyon, 20, rue du Lac  
BP 3103 69399 Lyon cedex 03  
Tél. : 04 78 95 89 31  
email : vdussaux@grandlyon.org

## En Arménie

# Pour réhabiliter le réseau d'eau de Gumri, un multipartenariat réussi

**La réhabilitation du réseau d'eau de Gumri, touchée par le tremblement de terre de 1988, démontre qu'un partenariat mobilisant des financements et savoir-faire complémentaires peut aboutir à la réalisation d'un projet de service public en collaboration avec le service des eaux local.**

Située entre la Georgie, l'Azerbaïdjan, l'Iran et la Turquie, l'Arménie est un pays confronté aujourd'hui à deux enjeux : relever le défi de son indépendance obtenue en 1991 suite à l'effondrement du régime soviétique et assurer l'accès aux services de base suite au tremblement de terre du 7 décembre 1988.

Solidarité Protestante France Arménie (SPFA) est une association de droit français créée en 1990 suite au tremblement de terre qui a affecté l'Arménie fin 1988. Parmi ses multiples activités de solidarité à destination de ce pays, la réhabilitation du service de l'eau dans la ville de Gumri a constitué un élément prépondérant. En 1997, un premier projet d'unité d'ultrafiltra-

tion est réalisée pour les hôpitaux infectieux et tuberculeux de Gumri, sur financement de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du ministère français des Affaires étrangères. La mise en place de cet équipement s'est accompagnée de la réhabilitation de 4 700 mètres de réseau dans la ville afin d'assurer prioritairement la desserte des infrastructures communautaires (écoles et hôpitaux notamment). En 2004, le réseau sera renforcé par un collecteur d'un kilomètre pour le captage d'une source située à 2 000 m d'altitude, sur financement du ministère français de l'Ecologie et du Développement durable.

En 2001, la coopération pour l'amélioration du service de l'eau de Gumri prend une nouvelle ampleur. Une convention de 3 ans est

signée entre le Service des Eaux de Gumri, l'association SPFA, qui a des locaux et des permanents à Gumri, et Aquassistance, une association des personnels de la Lyonnaise des Eaux France qui assure une assistance dans les domaines de l'eau, de l'environnement et des déchets dans les pays du Sud.

La convention s'articule autour de trois objectifs principaux :

- rechercher et réparer les fuites sur le réseau ;
- assurer la fourniture et la pose de compteurs<sup>1</sup> ;
- renouveler les installations de chloration.

<sup>1</sup> Le réseau ne disposait auparavant d'aucun compteur, la facture étant établie sur la base forfaitaire de 200 litres/jour/habitant).



SPFA



SPFA

Détection des fuites sur le réseau (photo du haut) et intervention sur les canalisations (photo du bas).

– les conduites ne sont sous pression que de 7 h à 10 h (ou midi) ce qui laisse peu de temps pour les recherches ;

– déficitaire, le service des eaux de Gumri ne peut réparer les fuites (les pièces de réparation sont toutes réalisées en acier par les agents du service).

Les différents partenaires conviennent alors de cibler leur action sur le quartier de Ani, qui compte 20 000 habitants. Ce choix est motivé par la configuration du réseau qui permet d'isoler facilement cette partie de la ville. Alors que le quartier "consomme" 14 000 m<sup>3</sup>/j pour deux heures d'alimentation quotidienne, l'objectif est de fournir, 24 h sur 24, 10 000 m<sup>3</sup>/j d'eau par jour aux habitants du quartier.

Puis, grâce à la participation de nombreux membres de Aquassistançe, plus de 5 000 compteurs usagés, mais en bon état, sont récupérés et expédiés à Gumri.

### 75 % de l'eau produite ne parvient pas aux consommateurs !

Un premier diagnostic du rendement du réseau est réalisé en comparant l'eau consommée avec les besoins théoriques des usagers. Les résultats sont édifiants : sur l'ensemble de la ville de Gumri, près de 75 % de l'eau produite et qui alimente le réseau n'arrive pas aux consommateurs, ceci en raison de fuites sur le réseau ou en raison du gaspillage, un gaspillage encouragé par la facturation forfaitaire qui ne tient aucun compte de la consommation réelle. Par ailleurs, la continuité du service n'est absolument pas assurée : les habitants de la ville ont de l'eau en moyenne deux heures par jour seulement.

### Première étape : cibler une zone d'intervention

Pour identifier la localisation des fuites, Aquassistançe donne au Service des Eaux un détecteur de fuites et un détecteur de conduites et forme deux ingénieurs arméniens au bon usage de ces appareils. La localisation des fuites s'avère néanmoins délicate pour les raisons suivantes :

### Seconde étape : limiter les fuites

Quelques 400 compteurs généraux sont posés dans plusieurs immeubles. Le relevé des index indique que les consommations dépassent 1 000 l/jour/hab, alors que la consommation effective pour les usages domestiques est de l'ordre de 100 l/j/hab.

En juillet 2003 des enquêteurs, financés par SPFA et Aquassistançe, contrôlent tous les appartements des immeubles équipés des compteurs généraux. Ils invitent les usagers à réparer les fuites, notamment celles des chasses d'eau, et à éviter les gaspillages désormais facturés. Entre août et décembre, une amélioration très nette est déjà observée :

– la consommation a diminué de 37 % (de l'ordre de 206 l/j/hab en décembre 2003) ;

– la proportion des immeubles consommant plus de 500 l/j/hab passe de 19 % à 8 % ;

– la proportion des immeubles consommant moins de 200 l/j/hab passe de 45 % à 59 %.

Depuis mai 2003, là où le service de l'eau n'était assuré que 2 h par jour, 13 000 habitants reçoivent l'eau plus de 20 h par jour et 7 000 habitants ont de l'eau plus de 10 h par jour. La réparation des fuites sur le réseau a permis d'améliorer de manière significative l'alimentation en eau du quartier.

La preuve a été faite auprès des usagers du quartier que le paiement à la consommation réelle sur la base de compteurs individuels était moins cher que le paiement forfaitaire pratiqué auparavant. On observe aujourd'hui une demande spontanée des usagers pour l'installation de compteurs dans les appartements. D'ici un an et demi, l'ensemble des appartements devrait ainsi être équipé.

#### Etendre l'action aux quartiers voisins

Avec une contribution financière de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour la réalisation des équipements, le financement de SPFA pour la coordination des actions et l'assistance technique d'Aquassistance, le projet mené à Gumri est un succès. Les quatre partenaires envisagent d'étendre leur action à un quartier voisin sur la base d'une nouvelle convention de deux ans pour la période 2005-2006. Une concertation avec un partenaire bilatéral, l'agence de coopération financière allemande (KfW), active en Arménie, est dès à présent en cours.

#### Contacts

• SPFA, Jacques Matossian  
1, rue Cabanis 75014 Paris  
paris@spfa-armenie.org  
T. 01 48 61 29 49

• Aquassistance, Lisette Provencher  
18, square Edouard VII  
75009 Paris  
contact@aquassistancenet.org  
T. 01 58 18 50 36



#### Cédérom

## Gestion durable des déchets et de l'assainissement urbain

Dans les villes des pays en développement, notamment en Afrique, l'amélioration du cadre de vie est au cœur de toute les politiques de développement. Enjeu clé, l'accès à l'assainissement et à un service de gestion des déchets est malheureusement trop fréquemment délaissé par les décideurs locaux, nationaux ou internationaux en raison le plus souvent du manque de connaissances et de méthodologies sur ces problématiques.

C'est pourquoi, en 2000, le ministère français des Affaires étrangères a engagé un programme de recherche-action intitulé Gestion durable des déchets et de l'assainissement urbain, dont l'animation a été confiée conjointement au Partenariat pour le Développement Municipale (PDM) et au pS-Eau.

Dans le cadre de ce programme, des travaux de recherche et d'expérimentation ont été conduits dans seize pays africains, ainsi qu'au Vietnam et à Cuba, par des équipes pluridisciplinaires rassemblant chercheurs et opérateurs du Nord et du Sud. Le comité scientifique du programme s'est appuyé sur la richesse de ces travaux et des rencontres avec les équipes de terrain pour formuler les enseignements majeurs qui en ressortent et proposer de nouvelles voies pour appréhender les enjeux.

Compilés sous forme d'un cédérom, la synthèse du programme ainsi élaborée par le comité scientifique et l'ensemble des rapports produits par les équipes sont désormais mis à la disposition de tous les acteurs impliqués dans les secteurs des déchets et de l'assainissement.

#### Diffusion

**pS-Eau** 32, rue Le Peletier 75009 Paris  
Tél. : 33 (0)1 53 34 91 20 • e-mail : farsi@pseau.org

**PDM** 116, rue des Amoureux  
01 BP 3445 Cotonou (République du Bénin)  
Tél. : (229) 30 05 60/30 42 42 • e-mail : pdm@pdm-net.org

## INFO MULTIMÉDIA

[www.dnh-mali.org](http://www.dnh-mali.org)

## Le site de la direction de l'hydraulique de l'eau au Mali

Le secteur de l'eau au Mali est arrivé aujourd'hui à une étape cruciale de son développement.

La décentralisation et le transfert de compétences de la maîtrise d'ouvrage du service public de l'eau potable aux collectivités territoriales, la mise en place d'une véritable politique de gestion durable et intégrée des ressources en eau, la restructuration nécessaire du secteur pour répondre à la fois aux besoins de gestion de cette ressource et aux attentes de tous les acteurs du secteur sont autant d'enjeux et de défis majeurs pour l'ensemble des acteurs et l'administration de l'eau en particulier.

Pour informer les différents acteurs concernés par l'eau (usagers, élus, société civile, chercheurs, professionnels de l'eau, administrations, partenaires techniques et financiers...) tant sur les aspects institutionnels et réglementaires que sur les évolutions du sec-

teur, la direction nationale de l'Hydraulique du Mali s'est récemment doté d'un site web.

L'objectif de ce site Internet est donc de faire connaître la direction nationale de l'Hydraulique et ses démembrements ; de communiquer sur le cadre institutionnel, la politique et les stratégies du secteur de l'eau ; de diffuser les textes légaux concernant le secteur ; de mettre à disposition des acteurs les différents outils méthodologiques, pédagogiques et documents types réalisés par la DNH ; d'informer régulièrement sur les événements du secteur.

La DNH invite les internautes à faire connaître leurs remarques et suggestions.

### Contact

DNH Mali  
Centre de documentation  
informatique BP 66 Bamako (Mali)  
Tél. : (223) 221 48 77  
email : [cdidnh@afribone.net.ml](mailto:cdidnh@afribone.net.ml)

## INFO FORMATION

## du 4 au 14 avril 2005, à Ouagadougou (Burkina-Faso)

Pour un recouvrement durable des coûts: analyse et planification dans le contexte de l'approvisionnement en eau potable communautaire

### Une formation organisée par IRC-CREPA

Cette formation s'adresse aux gestionnaires hautement qualifiés, promoteurs, agents de développement, chefs de projets, cadres des services techniques de l'administration et des Ong, formateurs pour la planification du recouvrement des coûts dans les services d'approvisionnement en eau des communautés. Elle est conjointement organisée par le Centre international de

l'eau (IRC) et le Centre régional pour l'eau potable et l'assainissement à faible coût (CREPA).

### Contact

CREPA, 03 BP 7112,  
Ouagadougou 03, Burkina Faso,  
Tél. + 226 50 36 62 10 / 11  
Fax + 226 50 36 62 08  
email : [crepa@fasonet.bf](mailto:crepa@fasonet.bf) (ou)  
[reseaucrepa@reseaucrepa.org](mailto:reseaucrepa@reseaucrepa.org)



### Programme Solidarité Eau

32, rue le Peletier  
tél. : 33 (0)1 53 34 91 20  
fax : 33 (0)1 53 34 91 21  
e.mail : [pseau@pseau.org](mailto:pseau@pseau.org)  
internet : [www.pseau.org](http://www.pseau.org)

### La lettre du pS-Eau n° 46

Responsable de la publication :  
Pierre-Marie Grondin

Rédacteur en chef :  
Guillaume Aubourg

Ont participé à ce numéro :  
René Ala  
Christian Cambon  
Gérard Caviglia  
Denis Desille  
Vincent Dussaux  
Jean-Pierre Elong Mbassi  
Pierre-Marie Grondin  
Denis Hodeau  
Francis Foussard  
Mathieu Le Corre  
Christophe Le Jallé  
Jacques Matossian

Conception graphique,  
réalisation : Solange Münzer

Impression : Dumas-Titoulet Imprimeurs

N° imprimeur : 42058